

Canton de Berne
Commune de TRAMELAN

Parc éolien de la
Montagne de Tramelan
"Prés de la Montagne - Montbautier"

Plan de Quartier valant Permis de Construire
(PQ valant PC)

Plan de Quartier 1:5'000



Kirchner

  	N° doc	2694-Tr-100	Format 60 x 126 cm		
	Date	Réf.	Projet	Dessin	Modification
	04.07.2012		YR / MBa	CH	
	16.05.2014		YR / MBa	JH	
	30.06.2014	Exp	YR / MBa	JH	
	21.08.2014	DP	YR / MBa	JH	

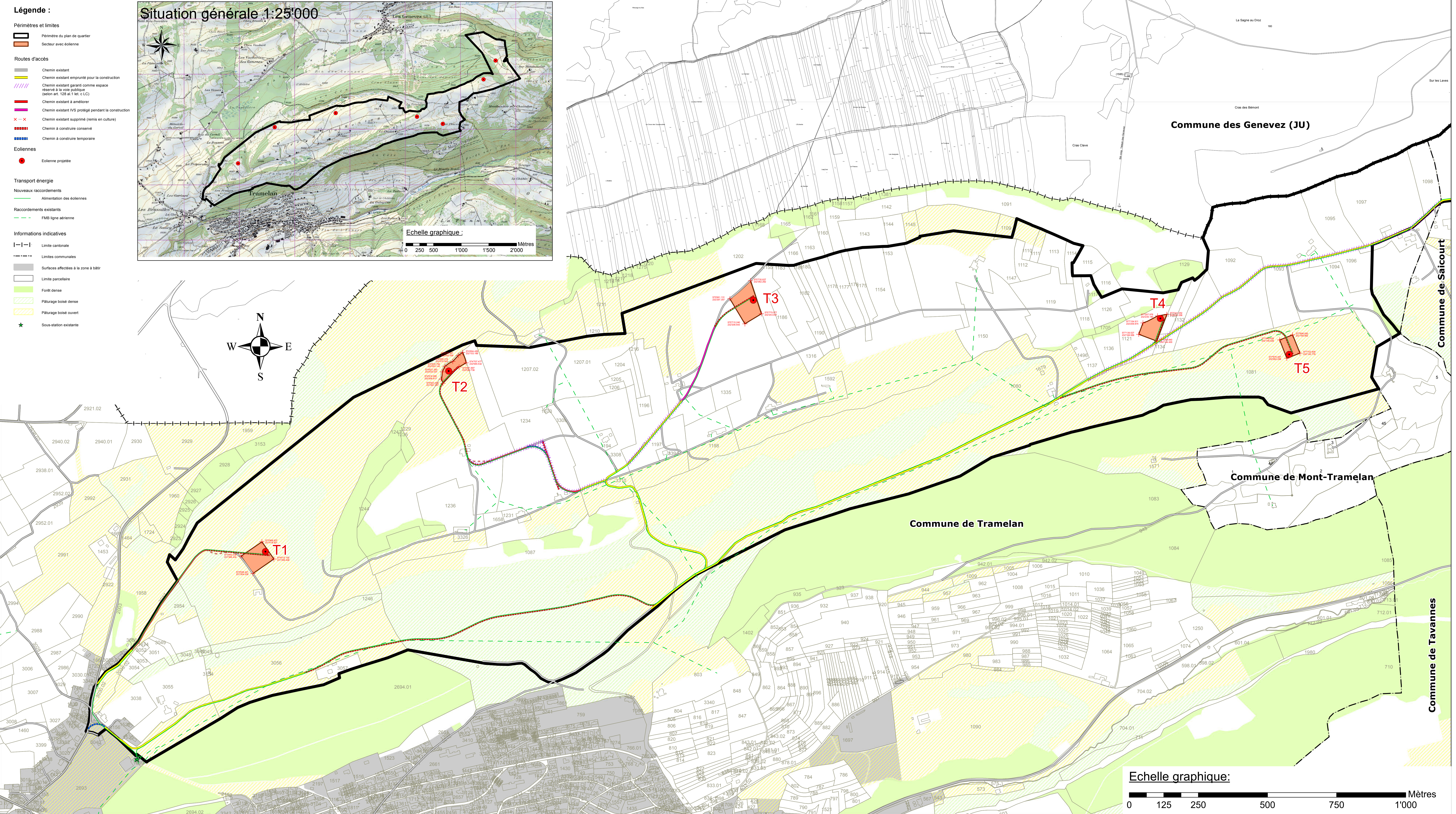
Indications Relatives à l'Approbation (IRA)

Information et participation de la population (art. 58 LC)	les 11 et 18 mai 2012
Publications dans la Feuille Officielle du District	les 16 et 23 mai 2012
Publications dans la Feuille Officielle du Jura bernois	du 11 mai au 11 juin 2012
Participation de la population	en date du 20.08.2014
Examen préalable (art. 59 LC)	
Procédure d'opposition (art. 60 LC)	les 12 et 19.09.2014
Publications dans la Feuille Officielle du District	les 10 et 17.09.2014
Publication dans la Feuille Officielle du Jura bernois	du 12 septembre au 15 octobre 2014
Dépôt public	
Oppositions liquidées	(nombre)
Oppositions non liquidées	(nombre)
Reserves de droit	(nombre)

Arrêté par le Conseil Municipal	le
Arrêté par le Conseil Général	le
Au nom du Conseil Municipal	Au nom du Conseil Général
La Présidente	Le Président
Le Chancelier	Le Secrétaire

Décidé par le Corps électoral	le
Par xxx 'OUI' contre xxx 'NON'	
Les indications ci-dessus sont certifiées exactes:	
Le Chancelier	Tramelan, le

Approbation (art. 61 LC)
Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)



- Légende :**
- Périmètres et limites**
- Périmètre du plan de quartier
 - Secteur avec éolienne
- Routes d'accès**
- Chemin existant
 - Chemin existant emprunté pour la construction
 - Chemin existant garanti comme espace réservé à la voie publique (selon art. 128 et 1er c.l.c.)
 - Chemin existant à améliorer
 - Chemin existant IVS protégé pendant la construction
 - Chemin existant supprimé (remis en culture)
 - Chemin à construire conservé
 - Chemin à construire temporaire
- Eoliennes**
- Eolienne projetée
- Transport énergie**
- Nouveaux raccordements
 - Alimentation des éoliennes
 - Raccordements existants
 - FMB ligne aérienne
- Informations indicatives**
- Limite cantonale
 - Limites communales
 - Surfaces affectées à la zone à bâtir
 - Limite parcellaire
 - Forêt dense
 - Pâturage boisé dense
 - Pâturage boisé ouvert
 - Sous-station existante